

Mise en ligne le

27 MAI 2024

st-maurice de beynost

Folio N°:



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-70

**Objet : Arrêté temporaire de circulation**

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 ;

**Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

**Vu** les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1, R411-25, L325-1 et R325-12 ;

**Vu** la demande formulée par l'association du TWIRLING BATON ainsi que celle des JSP ;

**Considérant** que le 02 juin 2024 se tiendra la brocante annuelle de la commune et qu'il faille temporairement modifier les règles de stationnement et de circulation pour la bonne tenue de cette manifestation ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1:** Le dimanche 02 juin 2024 à partir de 5h00 du matin et ce jusqu'à 19h00 seront fermées à toute circulation ( sauf services de secours) les voies suivantes :

- Boulevard Maurice Cusin
- Avenue Marechal FOCH

**Article 2:** L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mise en place par les services communaux ;



Folio N°:

**Article 3:** Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

**Article 4 :** En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

**Article 5:** A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté

**Article 6:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'association TWIRLING BATON ainsi que celle des JSP ;
- CCMP ;

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 16 mai 2024.*

Le Maire,



Pierre GOUBET